REPUBLIQUE FRANÇAISE

DEPARTEMENT

GARD

NOMBRES DE MEMBRES

Afférents au Conseil En exercíce pert à la délibération

15 11 07

DATE DE LA CONVOGATION

03 Décembre 2019

DATE D'AFFICHAGE*

03 Décembre 2019

DRUET DE LA DELIBERATION

Décision Modificative n°02 M14



Reçu en préfecture le 11/12/2019
Affiché le 11/12/2019

Envoyé en préfecture le 11/12/2019

ID: 030-213001290-20191210-D201912005-DE

faille 12/12/2019

Séance du 10 Décembre 2019.

L'an deux mille dix-neuf Et le 10 Décembre.

A 18 heures 00, le Conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Thierry JACOT, le Maire.

Présents : JACOT Thierry - ASSEMAT Patrice - BONHOMME Guy - BURKHALTER Odile - HAUSER Marc

- PLANTIER Jean-François - PELIZZON Véréna - (Nombre de présents : 07).

Absent(e)s: BECH Jeremy - LAVAL Valentin - CASTANS Ingrid -

Absent excusé : VIELJUS Christophe.

Monsieur Le Maire propose de modifier les prévisions budgétaires de la façon ci-dessous :

Diminution sur crédits déjà alloués		Augmentation des crédits	
Chapitre / Article	Montant	Chapitre / Article	Montant
23/2315	-10 000€	20/202	+10 000€
23/2315	-13 000€	21/2181	+13 000€
23/2315	-4 000€	20/2051	+4 000€

Après délibéré le conseil municipal vote cette délibération à l'unanimité.

Fait et délibéré les, jour mois et an susdits.



La présente délibération pourre faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir dans un délai de deux mois à compter de sa transmission en Préfecture, publication et/ou notification à Monsieur le Président du Tribunal Administratif de Nîmes 16 avenue Feuchères 20000 Nîmes